

Session du 3 et 4 février 2020

Intervention de Brigitte Guglielmi

**Commission de l'environnement et du cadre de vie  
Agriculture - Eau et rivières – espaces naturels sensibles et biodiversité**

Monsieur le Président,  
Cher·e·s collègues,

**L'urgence climatique, la réduction de GES, la ressource en eau, l'alimentation saine, sont une priorité. Nous en sommes tous conscients.** Pour les élus locaux, rencontrés sur les territoires, pour nos concitoyens aussi c'est une priorité, comme le prouvent les récents sondages et je dois dire que j'ai même été surprise par une enquête très récente de l'ADEME qui montre que si **45% des français sont favorables à la Croissance verte, 55% sont pour la décroissance.** C'est bien la preuve de cette prise de conscience de l'urgence à vivre autrement si nous ne voulons pas aller droit dans le mur. Il faut que rapidement les pouvoirs publics, les décideurs mettent en place des outils favorisant ce **désir de sobriété.** Il nous faut offrir la possibilité de consommer différemment, de se déplacer autrement, de nous loger mieux et d'avoir une eau de qualité.

**L'eau est un bien commun,** indispensable à la vie sur terre, pour l'Homme mais aussi pour le vivant en général. C'est un enjeu de santé publique, c'est pourquoi il est important d'améliorer sa qualité en traitement des eaux usées et réduire des pesticides et les rejets industriels. Il est essentiel aussi de préserver sa quantité. L'imperméabilisation des sols et le "tous réseaux" ne permettent pas à l'eau pluviale de pénétrer dans le sol et migrer vers les nappes qui sont le **meilleur moyen de stocker l'eau.** C'est d'ailleurs pour cela que les inondations par ruissellement sont de plus en plus fréquentes lors des fortes pluies. Il nous faut donc agir pour une meilleure gestion de l'eau pluviale. La déconnexion des réseaux existants et la désartificialisation des sols sont des solutions, mais ont un coût. Tout comme nous revenons sur les erreurs du passé sur les aménagements des rivières pour retrouver une continuité écologique et améliorer la vie aquatique après les avoir canalisées. Nous devons nous appuyer sur la nature et non vouloir tout maîtriser ou tout dominer, tout artificialiser.

Le CD doit accompagner toutes les initiatives innovantes pour réduire la consommation d'eau et permettre une meilleure gestion des eaux pluviales. Nous vous proposons donc une autorisation de programme en investissement de 2,5 M€ dont 500 000 € dès cette année.

**L'alimentation** est un enjeu fort de santé et de transition écologique d'autant que l'agriculture est importante dans le département. C'est pourquoi nous proposons d'aller plus loin en renforçant les aides à la transformation des produits locaux et la vente directe et en faisant évoluer le règlement des aides.

Aujourd'hui les producteurs ne peuvent prétendre aux aides à la transformation que sur leur propre exploitation. Nous proposons que les producteurs qui souhaitent se regrouper en créant une nouvelle structure pour mutualiser du matériel puissent rentrer dans le dispositif. Pour exemple, C'est bio l'Anjou est une structure qui met à disposition des producteurs et des éleveurs, un lieu et des outils (fourneaux, stérilisateur, équipement sous-vide...). Cette structure n'a pas pu bénéficier d'aide du CD. La Région les a accompagnés mais les subventions n'étaient accordées qu'à condition qu'elle ait d'autres aides (???) Le CD aurait pu soutenir ce type d'initiative innovante. Regrouper, mutualiser est bien une orientation qu'il faut prendre. Il en va de même pour les structures qui transforment les invendus ou les surplus pour éviter le gaspillage alimentaire et qui ne sont pas forcément des producteurs.

D'autre part, il faut permettre aux producteurs de s'organiser et se mettre en réseau. Soutenir les plates-formes qui font défaut actuellement. Il y a des initiatives certes mais elles ne sont pas assez nombreuses pour satisfaire les besoins des collectivités (Ecoles, EHPAD...) qui ont du mal à trouver des fournisseurs en produits locaux et bio.

Il conviendrait également de compléter le dispositif pour amplifier la vente directe pour l'installation de magasins fixes ou ambulants en favorisant les coopérations. Aller acheter chez chaque producteur génère des déplacements et du temps passé, ce n'est pas satisfaisant. De nouveaux lieux de vente directe doivent se développer pour répondre aux attentes des consommateurs.

C'est pourquoi nous proposons d'investir **600 000 € sur 5 ans** et des crédits de **100 000 € pour 2020** pour soutenir la vente de produits en circuit court et une autorisation de programme de **250 000 € dont 50 000** pour cette année en faveur de la transformation de produits locaux.

### **L'Entente de l'Authion**

Le CD n'ayant plus la compétence générale, ni agricole, ni économique, nous proposons de profiter de l'évolution de l'Entente de l'Authion en Syndicat mixte ouvert pour nous désengager financièrement. Cette modification peut permettre à d'autres membres d'intégrer cette nouvelle structure et d'apporter des financements.

Nous proposons donc une **baisse de 140 000 € en fonctionnement.**